

# Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

Durée quinze ans.

N° 11191.

Loi du 5 juillet 1844.

Extrait.

Art. 32.

Sera déchu de tous ses droits :

1° Le breveté qui n'aura pas acquitté ses annuités avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet ;

2° Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans, à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction ;

3° Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étrangers et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet.

Art. 33.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques ou estampilles, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, dans des brevets, mentionnera la qualité de breveté sans y ajouter ce mot : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 francs à 1,000 francs. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département  
de l'Agriculture et du Commerce,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 13 octobre 1846, à 2 heures  
30 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département  
de la Seine et constatant le dépôt fait par le sieur

Savoureau

d'une demande de brevet d'Invention de quinze années, pour un  
compteur synoptique

Attendu la régularité de la demande,

Arrête ce qui suit :

Article premier.

Il est délivré au sieur Savoureau, Jean Hippolyte,  
Employé à Paris, rue du Hanoire, 8

à ses risques et périls, sans examen préalable, et sans garantie, soit de  
la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité  
ou de l'exactitude de la description, un brevet d'Invention de quinze  
années, qui ont commencé à courir le 13 octobre 1846  
pour un compteur synoptique

Article deuxième.

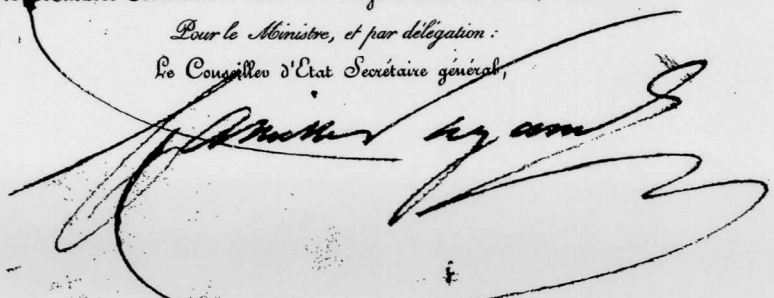
Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'Invention, est délivré  
au sieur Savoureau  
pour lui servir de titre.

A cet arrêté demeurera joint le duplicata certifié de la description  
et d'un Dessin déposés à l'appui de la demande, et dont la  
conformité avec l'expédition originale a été dûment établie

Paris, le premier Octobre mil huit cent quarante-six.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Commerce.

Pour le Ministre, et par délégation :  
Le Conseiller d'Etat Secrétaire général,



Minute

# Mémoire Descriptif du Compteur Synoptique.

Contre les méthodes qui ont paru jusqu'alors pour le Calcul des Intérêts ont eu peu de succès et ont été généralement rejetées par les praticiens à cause de la perte de temps que leurs opérations plus ou moins compliquées entraînaient.

Le problème était donc encore à résoudre et la méthode simple que je propose aujourd'hui en est la meilleure solution puisqu'avec son aide on calcule plus promptement que l'homme le plus exercé.

Pour faciliter l'intelligence de sa combinaison, j'accompagne le dessin du Compteur Synoptique à Drexler, d'un tableau d'un des taux d'intérêts (Cinq pour Cent) qui en sont inséparables.

En tête de ce tableau sont placés les jours de 1 à 360 divisés en plusieurs lignes suivant le taux. Au dessous des jours se trouvent les nombres représentant l'intérêt des sommes correspondantes du Compteur Synoptique pour les jours contenus dans la 1<sup>re</sup> ligne horizontale.

Les unités de ces intérêts expriment toujours des Centimes.

Tout au bas du tableau, la 1<sup>re</sup> ligne des jours se trouve exploitée comme moyen de repère pour placer le Compteur.

Le Compteur Synoptique A, dessiné dans sa grandeur naturelle est destiné à faciliter l'addition de l'intérêt des nombres qu'il contient.

Il se place verticalement sur le tableau et à gauche du nombre de jours donné. Les traverses B dont il est composé se glissent de droite à gauche au moyen d'un crayon ou d'un manche de plume pointu et servent à découvrir l'intérêt des nombres du Compteur Synoptique sous lesquels elles se trouvent placées entre deux plaques. Ces traverses sont séparées les unes des autres à droite et à gauche par un fil qui les maintient constamment dans une position perpendiculaire à l'instrument.

Le Compteur Synoptique ainsi que ses traverses pourront être faits en Carton, en bois, en métal ou enfin en toute autre matière qu'il conviendra à l'inventeur de choisir.

Le nombre des traverses pourra être variable en raison de l'application du Compteur Synoptique que l'inventeur se réserve d'en faire à tous Calculs, Conversions des mesures anciennes et nouvelles, françaises et étrangères, changer de toute espèce &c.

Les nombres unités, dixaines & centaines de chaque ordre qu'il contient servent à composer tous les nombres de 1 à 100000.

Les chiffres multiplicateurs C placés en tête du Compteur Synoptique servent à multiplier la somme donnée sous le produit et à ajouter à l'addition des intérêts découverts. La multiplication et l'addition doivent se faire en même



Role unique

temps.

Le chiffre multiplicateur à prendre est toujours placé devant  
 du nombre de jours donné, quand le Compteur est posé sur le tableau.  
 Pour trouver l'intérêt d'un nombre autre que ceux indiqués par le Compteur, par  
 synoptique, il faut le décomposer en nombre du Compteur synoptique ainsi que  
 1200 Contient 10000, 2000 & 500.

Remarques

- 1<sup>re</sup> Quand le nombre de jours donné se trouve dans la 1<sup>re</sup> ligne ou sous-tatelle  
 est tout calculé pour chaque nombre du Compteur synoptique, et si le nombre  
 donné Contient deux ou plusieurs nombre du Compteur, il suffit d'additionner  
 les intérêts des nombre dont la somme donnée est composée.
- 2<sup>me</sup> Quand le nombre de jours se trouve dans la 2<sup>e</sup> ligne ou dans les suivantes  
 on opère comme ci-dessus et l'on ajoute à l'intérêt trouvé, simultanément  
 séparément, le produit de la multiplication de la somme dont on se sert  
 par le chiffre multiplicateur du Compteur placé en regard du nombre de  
 jours donné.

Exercices

Sur la 1<sup>re</sup> Remarque

- Quel est l'intérêt de 4000<sup>fr</sup> placé pendant 36 jours à 5% ?  
 Placez le Compteur syn. à gauche de 36 jours joussez la traverse D  
 du nombre 4000 du Compteur, vous direz 2000 Contenus ou 20<sup>es</sup> intérêt demandé.
- Quel est l'intérêt de 4670<sup>fr</sup> pendant 36 jours à 5% ?  
 Placez le Compteur à gauche de 36 jours joussez les traverses D, E, F des nombre  
 4000, 600 & 70 dont 4670 est composé, additionnez les nombre 2000, 300 & 35 de ces nombre  
 vous avez 2335 ou 23<sup>es</sup> 35 intérêt demandé. — On opère de même pour tous  
 les jours de 1 à 72 Contenus dans les lignes ainsi que pour toutes sommes.

Sur la 2<sup>e</sup> Remarque

Quel est l'intérêt de 4670<sup>fr</sup> placé à 5% pendant

	108 jours	180 jours	252 jours	324 jours
Opérez comme ci-dessus				
et ajoutez à	2335	2335	2335	2335
Une fois la somme donnée 4670	} addition des			
Deux fois	} nombre de convertis			
Intérêt demandé	70.05	116.75	163.45	210.15
		9340	14010	18680
		deux fois	quatre fois	

On opère de même sur les autres temps.

Quand la somme donnée Contient des Centimes, on les supprime  
 et l'on augmente d'un franc la somme donnée quand les Centimes  
 s'élèvent à 50 et au dessus.

Paris le douze Octobre 1846.

Pour Duplicata

Javouveau

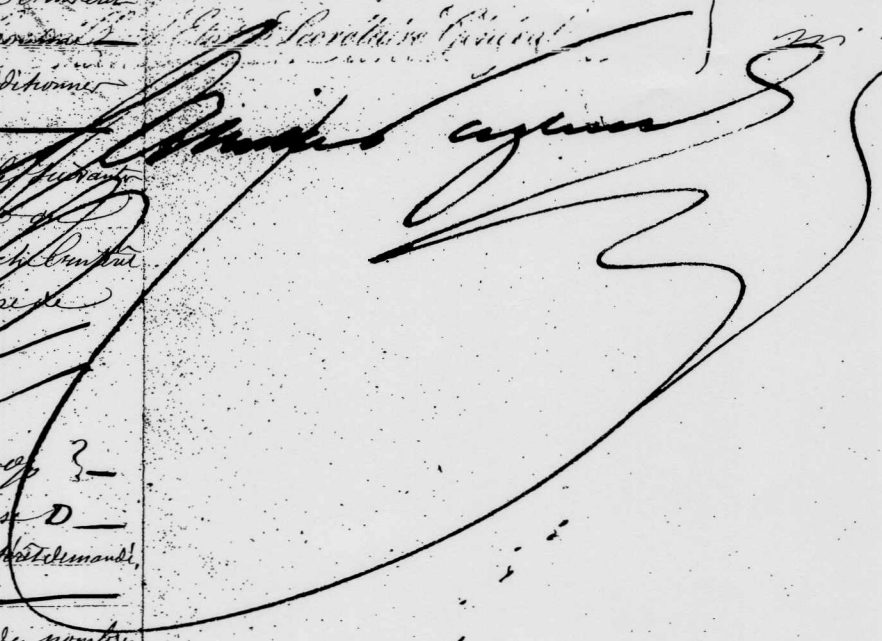
Directeur des Travaux  
 à la Caisse d'Épargne  
 8 rue du Hânoir

pour y faire mention  
i sur le tableau... pour être annexé au Procès  
indiqué... le 10 octobre 1846  
M. le Président De'ambre

Ministre & par délégation :  
Le Secrétaire Général  
il suffira d'adhérer  
ligne ou dans le...  
simultanément...  
doit on...  
un... de...

jour à 5... }  
sur la travers... D...  
un... ou 20...  
? ...  
resser D.E.F. de nombre

Plu... rite.  
... ligne.  
sans renvoi.  
... mot seul.



M. Son excellence, Monsieur le  
Ministre de l'Agriculture et du  
Commerce.

Monsieur le Ministre

Le Soussigné Jean Hippolyte  
Savureau, chef de bureau à la caisse  
Gouin demeurant à Paris, Rue  
D'Hanovre n° 8.

A l'honneur de vous exposer:

Qu'il vient solliciter de votre bienveillance,  
un brevet d'invention de quinze ans, pour  
un compteur décrit et figuré dans les  
pièces ci-jointes.

1<sup>o</sup> Deux mémoires descriptifs du  
Compteur synoptique en double expédition.

2<sup>o</sup> Dessins et plans à l'appui  
de cette spécification; également en  
double expédition.

Dans l'espoir que vous voudrez  
bien accueillir favorablement sa  
demande,

Il a l'honneur d'être, avec le  
plus profond respect,

Monsieur le Ministre

Votre très humble et très  
obéissant Serviteur.

Savureau

8 rue d'Hanovre

Paris le 12 Octobre 1846.

synoptique



Handwritten signature of Jean Hippolyte Savureau.



*Compteur  
Synoptique*

A		C multiplicateurs		1			
				2			
				3			
				4			
				5			
Nombres servant à composer de 1 à 100000.		Dixains		100,000	B		
				50,000			
				40,000			
				30,000			
				20,000			
				10,000			
		Mille		Centaines		8,000	
						7,000	
						6,000	
						5,000	
						4,000	2000
						3,000	
						2,000	
						1,000	
						900	
						800	
						700	
						600	800
						500	
400							
300							
200							
100							
Unités.		Dixaines.		90			
				80			
				70	35		
				60			
				50			
				40			
				30			
				20			
				10			
				9			
Sous.				8			
				7			
				6			
				5			
				4			
				3			
				2			
1	B						

D

E

F



*[Handwritten signature]*

Paris le 12 Octobre 1846  
 pour Duplicata  
 Savourin  
*[Handwritten signature]*



Un pour être annexé au Brevet  
de quinze ans, pris le 13 octobre 1846  
par le Comte Savoucau

Paris, Le premier Novembre 1846

Pour le Ministre & par délégation :

Le Secrétaire d'Etat, Secrétaire Général

*Comte Savoucau*